

La position actuelle du Canada

Le Canada a, à plusieurs reprises, appuyé le Plan de paix centraméricain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a laissé entendre que le Canada accepterait éventuellement de prendre part aux opérations de contrôle et de vérification d'un accord, si on l'y invitait. En effet, depuis la signature du Plan de paix par les chefs d'État d'Amérique centrale, Ottawa a multiplié les offres d'assistance, comme en fait foi un passage du discours de M. Clark prononcé le 22 septembre 1987 à la 42^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Celui-ci a alors mentionné que :

Le Canada soutient les initiatives des présidents de l'Amérique centrale. Nous sommes disposés à offrir nos compétences dans les domaines de la conception et de la mise au point de mécanismes de vérification et de contrôle qui, lorsque la paix aura été instaurée, contribueront à son maintien. S'il est vrai que c'est aux parties qui, dans les faits, sont en conflit qu'il appartient de régler leurs différends, le Canada n'en demeure pas moins disposé à contribuer à ce processus par tout moyen direct et concret dont il dispose.²

Lors d'une visite qu'effectuait M. Clark en Amérique centrale au mois de novembre, des représentants d'organismes privés d'aide au développement ont vertement dénoncé l'attitude du gouvernement canadien dans la région, lui reprochant d'être trop lié aux positions américaines. Ils ont aussi critiqué l'aide canadienne au Nicaragua qui est insuffisante selon eux. La visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures suivait l'annonce faite, quelques jours auparavant, de la reprise de l'aide économique bilatérale canadienne au Guatemala, interrompue depuis six ans.

Au retour de sa visite en Amérique centrale, M. Clark a fait une déclaration à la Chambre des communes, le 2 décembre, concernant le processus de paix en Amérique centrale. Tout en faisant un rapport de son séjour là-bas, M. Clark a rappelé que "des conditions générales d'unanimité et d'autorité" étaient requises pour qu'une participation canadienne à une opération de maintien de la paix soit possible. Il s'est également dit

² MAE, Discours, le 22 septembre 1987. Voir également les Communiqué(s) du 10 et du 16 août 1987 publiés par le MAE.